

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Lafontaine

<https://www.cadre21.org/membres/9b2cf829300325d58745c8f0>

Date d'obtention : 2021-04-13 13:27:23

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Méthode simple et bien balisée, les étapes sont claires ainsi que le rôle de chacun des acteurs (intervenant scolaire, policier...).

Très bel outil qui semble facile et concret à utiliser.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Importance de travailler encore plus en partenariat et référence à la trousse qui donne la ligne de conduite pour les étapes à suivre.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Rassurer et soutenir la victime dans tout le processus.

Importance de remplir la grille avec la victime ce qui va aider pour la suite des choses.

Faire de la sensibilisation auprès des élèves sur l'importance de ne pas partager du contenu intime.